Nations Unies TD/B/59/SC.I/L.1



Distr. limitée 28 septembre 2012 Français

Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

Projet du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-neuvième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2012

Table des matières

	Page
Comité de session I	
Résumé du Président	2
Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	
en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité	2

Résumé du Président

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité

(Point 5 de l'ordre du jour)

- 1. Au comité de session I, des déclarations officielles ont été faites par: le Président, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, le Directeur de la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, et les délégations des pays ci-après: Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Népal (au nom du groupe des pays les moins avancés), Maurice (au nom du Groupe des États d'Afrique), Paraguay (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), République islamique d'Iran (au nom du Groupe des États d'Asie), Union européenne, Angola, Turquie, Chine et Bangladesh, ainsi que LDC Watch. Les représentants permanents de la République centrafricaine et du Népal ont pris part à la session en qualité d'experts.
- 2. Le Comité a axé ses délibérations sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020. Les représentants ont échangé des vues sur les moyens de renforcer le rôle des produits de base et d'améliorer la productivité agricole dans le cadre de l'action plus large visant à ce que les PMA accomplissent des progrès socioéconomiques structurels, y compris, pour un aussi grand nombre de ces pays que possible, des progrès en vue de leur reclassement. À cet égard, la réunion a contribué à la formation de consensus sur les obstacles, les chances et les perspectives s'agissant de permettre à la moitié des 48 pays inscrits actuellement sur la liste des PMA actuels de quitter cette liste d'ici à 2020 ce qui est l'un des objectifs adoptés dans le Programme d'action.
- 3. Les participants ont été nombreux à saluer, de manière quasi unanime, la tâche accomplie par le secrétariat de la CNUCED pour donner effet aux mesures et aux engagements pertinents du Programme d'action. Ils ont invité la CNUCED à redoubler d'efforts et à intensifier sa collaboration avec les autres instances compétentes en vue de traduire le projet du Programme d'action en mesures concrètes. La CNUCED devrait continuer de suivre de près les progrès des pays en direction des seuils de reclassement et d'aider les PMA à intégrer les dispositions du Programme d'action dans leurs politiques et leurs stratégies nationales. Les représentants ont demandé que la CNUCED, s'appuyant sur ses travaux récents, effectue une étude détaillée sur l'ampleur des effets que les crises multiples ont eu sur le développement des PMA, et recommande des modalités visant à améliorer la résilience des PMA. Elle devrait également suggérer des possibilités d'action en vue de réduire l'instabilité des prix, tout en garantissant une plus grande transparence des marchés de produits de base. Ses travaux sur les PMA dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie, de la dette et du financement du développement devraient être intensifiés. Dans ce contexte, les participants ont exhorté les donateurs traditionnels et non traditionnels à apporter leur contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés pour aider celle-ci à faire en sorte que les mesures et les engagements prévus dans le Programme d'action soient pleinement et efficacement appliqués.
- 4. De l'avis de nombreux participants, les PMA se heurtaient à des problèmes de développement complexes, s'agissant de pouvoir accélérer leur développement au moyen d'une croissance économique solide, largement partagée et soutenue, et qui créée davantage d'emplois et de valeur ajoutée préalable essentiel pour que puisse être atteint l'objectif

2 GE.12-51719

consistant à ce que la moitié des PMA satisfassent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Certains participants ont exhorté les PMA et leurs partenaires de développement à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les domaines d'action prioritaires convenus dans le Programme d'action en vue d'atteindre les buts et les objectifs énoncés dans celui-ci - dont la plupart n'étaient possibles qu'en renforçant les capacités productives, en garantissant la transformation structurelle de l'économie, y compris la diversification vis-à-vis des produits de base et la création d'emplois, et en parvenant à un meilleur niveau de vie. Pour favoriser le bon déroulement du processus de reclassement, il fallait des politiques nationales appropriées et des mesures internationales de soutien plus efficaces. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche systématique de la mise en œuvre du Programme d'action. Elles ont appelé l'attention sur la contribution des secteurs de l'agriculture et des produits de base à la réalisation des objectifs fixés dans le programme. Elles ont rappelé les effets préjudiciables de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base sur le processus de développement des PMA, et la nécessité de politiques de diversification passant notamment par la modernisation et le renforcement des capacités productives.

- 5. Il apparaissait de plus en plus que l'objectif de permettre à la moitié des PMA actuels de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020 était un objectif ambitieux, compte tenu de la dépendance à l'égard des produits de base, de la faible productivité agricole, et de la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux crises des économies des PMA. La conjonction de faibles capacités productives, du manque de diversification économique et des récentes crises multiples contrariait l'aspiration des PMA à accomplir des progrès économiques structurels et à satisfaire aux critères de reclassement. Si l'agriculture et les industries extractives restaient les principaux atouts économiques de la plupart des PMA, le bilan du processus de reclassement sur les dix dernières années montrait que les pays qui avaient accomplis des progrès tangibles étaient ceux qui étaient parvenus à entrer dans les chaînes de valeur dans les domaines où ils bénéficiaient d'avantages comparatifs, s'étaient diversifiés, avaient renforcé leurs capacités technologiques et avaient accompli globalement des progrès économiques structurels.
- 6. Plusieurs délégations ont estimé que, s'il revenait aux PMA d'assumer la responsabilité première de leur développement, notamment en intégrant les engagements du Programme d'action dans leurs politiques et stratégies nationales, l'appui de la communauté internationale était indispensable à leur développement. Un effort devait être fait à ce titre pour améliorer en quantité et en qualité l'aide publique au développement en faveur des PMA, et pour améliorer leurs conditions d'accès aux marchés, car la plupart dépendaient de cette ressource pour financer leurs besoins de développement. En outre, il convenait de rééquilibrer les priorités entre le secteur social et le secteur des capacités productives, en mettant l'accent davantage sur ce dernier. S'agissant de l'accès aux marchés, les délégations ont exhorté les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire à appliquer immédiatement et intégralement l'engagement d'accorder le traitement en franchise et hors contingent à tous les produits des PMA et l'engagement de supprimer les entraves à l'accès des marchés, notamment les mesures non tarifaires et d'autres obstacles commerciaux.
- 7. Les participants ont invité les PMA à veiller à ce que le rôle des produits de base soit pris en compte dans leurs stratégies de développement de façon à tirer le meilleur parti possible de ce secteur et à éviter de reproduire l'expérience des dix dernières années, où le taux de croissance n'avait pas créé d'emploi ni produit de transformation structurelle. Il convenait d'adopter une optique plus intégrée qui tienne compte d'une perspective de développement et du rôle et de la fonction des produits de base dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les PMA devaient aussi s'efforcer d'accorder un soutien plus important au secteur agricole, de manière à favoriser la croissance de la productivité et à renforcer la sécurité alimentaire, et d'intégrer des orientations sensibles au

GE.12-51719 3

problème des changements climatiques dans leurs stratégies concernant les produits de base. Certains représentants ont invité les gouvernements des PMA à faire appel plus résolument aux ressources nationales et à renforcer les institutions nationales de façon à mobiliser l'épargne privée, améliorer le système de recouvrement de l'impôt et favoriser des politiques prudentes permettant de gérer efficacement les ressources naturelles.

4 GE.12-51719